

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2018  
Séance du 12 décembre 2018**

**N° 17**

**Objet : Modification tarifaire  
Abattoir de Digne les Bains**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommée secrétaire de séance : Emmanuelle MARTIN**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 26), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe (à partir du rapport n° 10), PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etait suppléé :**

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre

**Etaient représentés :**

AUBERT Serge a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
AYMES Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel  
BRUN Patricia a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
CAREL Serge a donné pouvoir à AILHAUD Régine  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles  
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 25)  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
POULEAU Philippe a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle (jusqu'au rapport n° 09)

**Etaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre	MAGAUD Marie José
AILLAUD Sylvie	MUNOZ MALDONADO Julien
AUZET Guy	PAYAN Claude
BALIQUE François	REBOUL Childéric
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques,
BAUDOU MAUREL Marie Anne	SERRA Victor
BOURJAC Jean Marie	SEVENTIER Jean,
DE VALCKENAERE Gilles	THONATTE Lionel
FERAUD Maryline	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danièle

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application adresse : f.legalle.com

70\_DE-004-200067437-20181212-17\_12122018

**Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :**

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Provence Alpes Agglomération assure la gestion des abattoirs de Digne-les-Bains et de Seyne les Alpes.

Pour assurer la continuité d'un service de qualité, les tarifs des prestations sont amenés à évoluer. Les tarifs proposés pour l'année 2019 sont présentés dans le tableau joint en annexe.

La hausse du tarif de certaines prestations est justifiée par l'augmentation de l'ensemble des matières premières ainsi que des charges qui incombent à l'abattoir. Certains tarifs doivent leur augmentation à la hausse des taxes prélevées par les organismes de référence.

Dans le tableau joint :

- les lignes soulignées en jaunes correspondent à des tarifs modifiés suite à l'augmentation de la matière première : sacs sous vide, barquettes, et des frais liés à la prestation eaux, électricité, masse salariales + divers ...
- les lignes surlignées en bleu : modification tarifaire correspondant à une prestation supplémentaire pour répondre à la demande des clients
- les lignes surlignées en vert présentent des tarifs modifiés en raison de la hausse du montant des taxes selon la réglementation imposée par les organismes d'état qui perçoivent ces taxes Interbev, Normabev, Inaporc, Paca porc

En conséquence, il est demandé au conseil communautaire :

- D'approuver les tarifs proposés

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

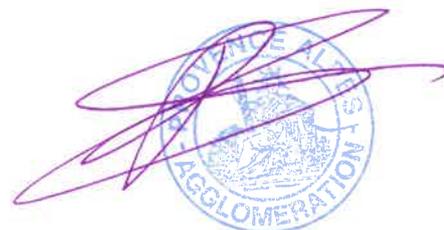
A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application approuvée E-leqalite.com

70\_DE-004-200067437-20181212-17\_12122018